



Conflit justice Maltais et Française

Par **Barisa**, le **22/08/2019** à **16:03**

Bonjour, j'aurai besoin d'un second avis sur ce qui suit.

Fin d'un concubinage avec mon partenaire anglais, maintenant marié et vivant à Malte, pendant lequel nous avons acquit en indivision 50/50, un bien en France.

Monsieur a lancé une procédure à Malte en Avril 2018 et demande le remboursement du bien, prétendant avoir acheté seul et entretenu le bien en France. Il lance la même demande en France en Février 2019.

Pour Malte, je demande à ce que le juge se déclare incompétent à juger car je suis française, habite en France dans le fameux bien.

En France, j'ai un litige avec mon avocat, qui dans un premier temps voulait déposer une demande de sursis jusqu'à la décision de Malte et qui maintenant veut défendre le fond dossier sans attendre la décision de Malte.

Que me conseillerez vous ?

Merci de votre réponse.